

Impulséo II

Deadlines dossier 2017 et 2018

Dossier 2017 pour tous

L'Aviq/la cocom (selon votre région) nous annonce que le paiement de vos dossiers Impulséo II concernant vos frais d'employé administratif/accueil pour 2016 (dossier 2017) en Région Bruxelloise et en Région Wallonne sera clôturé **au plus tard le 31 janvier 2018**.

- N'hésitez pas à revenir vers nous si ce n'est pas le cas à cette date : valerie.pigache@fmm.be et france.defrenne@fmm.be

Important pour les wallons pour le dossier 2018

Pour les dossiers 2018 (coûts salariaux 2017), **la date de remise des dossiers est avancée au 31 mai 2017** (et non plus fin juin) à l'Aviq et donc, comme par le passé, un mois plus tôt (fin du mois de avril) auprès de la Fédération afin de nous permettre de traiter votre dossier et de le renvoyer le plus complet à l'Administration !

Un courrier vous sera envoyé dans le courant du mois de janvier 2018 avec les documents utiles pour constituer le dossier.

Dossier 2018 pour les bruxellois

Pour les bruxellois, rien ne change par rapport à l'année dernière, c'est fin septembre pour la COCOM et donc **votre dossier est attendu le 31 aout au plus tard à la FMM**.

Un courrier vous sera envoyé dans le courant du mois de janvier 2018 avec les documents utiles pour constituer le dossier.

N'hésitez pas à revenir vers nous si nécessaire.

- Contact : valerie.pigache@fmm.be et france.defrenne@fmm.be

